



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service universel

Question au Gouvernement n° 2498

Texte de la question

SERVICES A LA PERSONNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Nicolas. Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le développement des services à la personne, rendu possible par la loi du 26 juillet 2005, participe de l'ambition du Gouvernement d'améliorer la vie quotidienne des Français. Il répond à la fois aux défis du vieillissement et à la chance que représente pour notre pays un taux de natalité élevé. Il permettra à chacun et chacune de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle et familiale, à tout âge et partout en France. C'est une aspiration profonde de tous nos concitoyens, que je peux constater chaque jour dans ma circonscription d'Évreux. L'objectif est également de créer dans ce secteur des emplois qualifiés, qui permettront d'accomplir, grâce à des formations adaptées, des parcours professionnels réussis.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous donner à la représentation nationale quelques indications sur la mise en oeuvre du plan de développement des services à la personne, et en particulier sur la mise en place du chèque emploi service universel, le CESU, mesure phare de la loi du 26 juillet 2005 dont la presse s'est déjà largement fait l'écho ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. L'objectif du Gouvernement est en effet de simplifier la vie de nos concitoyens, monsieur le député.

M. Maxime Gremetz. Il est loin de l'avoir atteint !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Cela suppose notamment que l'on puisse accéder facilement à tous les services dont nous avons besoin au quotidien. Un dispositif simple était donc nécessaire. Il fallait d'abord - osons le dire - que le prix n'excède pas celui du travail au noir. Il fallait aussi, outre la facilité d'accès, un service efficace et un titre de paiement simple.

C'est ainsi que sera lancé dès mardi prochain le chèque emploi service universel, grâce à la mobilisation de la Banque de France, qui sécurisera le système. Ce chèque va révolutionner les services à la personne. Non seulement il simplifiera la vie de chacun, mais il créera aussi, selon les estimations d'économistes reconnus, entre 500 000 et un million d'emplois. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains.)* Je perçois déjà le drame que l'on commence à vivre sur certains bancs ! *(Applaudissements et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2498

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 février 2006